

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1045

présenté par

M. Gillet, M. Allisio, M. Frappé, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Grenon, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Lopez-Liguori, M. Jolly, M. Jacobelli, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, M. Lottiaux, Mme Lorho, Mme Lelouis, Mme Auzanot, M. Sabatou, Mme Martinez, M. Marchio, M. Loubet, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Villedieu, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Odoul, M. Taché de la Pagerie, M. Pfeffer, Mme Parmentier, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Schreck, Mme Mathilde Paris, M. Barthès, M. Ballard, Mme Diaz, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. de Lépinau, M. de Fournas, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Baubry, M. Beaurain, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Chenu, M. Catteau, M. Cabrolier, Mme Cousin, M. Bovet, Mme Bordes, M. Buisson, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot et M. Bentz

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« modification de la doctrine d'emploi des réserves et augmentation de ces dernières »

les mots :

« augmentation des réserves et modification de leur doctrine d'emploi sans réduction du taux d'activité individuel au regard des indicateurs de l'année n-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tient à mettre en exergue la mauvaise gestion dont a fait l'objet le budget de la réserve opérationnelle les années précédentes. Dans les armées, la hausse du budget des réserves à partir de 2016 s'est d'abord traduite par une augmentation du nombre de jours d'activité, faute d'avoir encore atteint les cibles de recrutement fixées par le Gouvernement et inscrites dans la LPM. Par la suite, la poursuite des objectifs de recrutement a obligé les gestionnaires à réduire l'activité, avec un effet désastreux sur le moral et la fidélisation des réservistes. Le présent amendement propose donc de porter à ce sujet une attention particulière afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs que par le passé.